

**REUNION DU SIVU TRIBEHOU-LES BOHONS
EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2011 A 20H30 EN MAIRIE DE TRIBEHOU**

Les membres du SIVU TRIBEHOU-LES BOHONS ont été convoqués par Mme DUJARDIN Raymonde, Présidente, par courrier en date du 14 novembre 2011.

Nombre de membres en exercice : 12 ; Présents : 7 ; Représentés : 2 ; Votants : 9.

Présents :

- déléguée du Conseil Municipal de SAINT-GEORGES DE BOHON : LELAVECHEF Chantal.
- délégués du Conseil Municipal de SAINT-ANDRE DE BOHON : POISSON Denise, POISSON Laurent.
- déléguée du Conseil Municipal de TRIBEHOU : DUJARDIN Raymonde.
- déléguée des parents d'élèves de TRIBEHOU : MOULIN Sylvie.
- déléguée des parents d'élèves de SAINT-GEORGES DE BOHON : MINERBE Annick.
- déléguée des parents d'élèves de SAINT-ANDRE DE BOHON : NEHOU Stéphanie.

Absents excusés :

- délégué du Conseil Municipal de SAINT-GEORGES DE BOHON : LANGLOIS Alain (**pouvoir à LELAVECHEF Chantal**) ;
- délégué du Conseil Municipal de TRIBEHOU : SIVERT Dominique (**pouvoir à MOULIN Sylvie**) ;
- déléguée des parents d'élèves de SAINT-GEORGES DE BOHON : FOSSEY Dominique.

Absentes :

- déléguée des parents d'élèves de SAINT ANDRE DE BOHON : LEDUC Julie.
- déléguée des parents d'élèves de TRIBEHOU : LECUYER-MILOT Adeline.

Secrétaire de séance : Mme MOULIN Sylvie.

Le procès-verbal de la précédente séance du Comité Syndical en date du 19 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- * Remboursement redevances secrétariat et informatique à la commune de TRIBEHOU ;
 - * Compte-rendu du conseil d'école en date du 18 octobre 2011 ;
 - * Questions diverses.

I) Remboursement redevances secrétariat et informatique à la commune de TRIBEHOU.

Mme Chantal HERVIEU, employée par la commune de TRIBEHOU, assure sur son temps de travail, le secrétariat du syndicat scolaire de TRIBEHOU-LES BOHONS (3H00 par semaine).

A ce titre, le SIVU est redevable à la commune d'une partie de la rémunération de Mme Chantal HERVIEU ainsi qu'un supplément de 0H30 comptabilisé pour les fournitures administratives diverses.

Les traitements informatiques comptables du SIVU TRIBEHOU-LES BOHONS sont réalisés avec les moyens informatiques de la commune de TRIBEHOU.

Mme la Présidente donne lecture de la délibération du Conseil Municipal de TRIBEHOU en date du 28 octobre 2011 dans laquelle est demandé au SIVU le versement des sommes dues, soit :

- **3.804 €** au titre de la redevance de secrétariat et de fournitures pour la période du **1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011** ;

- **264 €** au titre de la redevance informatique pour l'année 2011.

Après délibérations, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de régler ces redevances.

II) Compte-rendu du conseil d'école en date du 18 octobre 2011.

Mme la Présidente dresse un bilan des effectifs scolaires constatés au 18 octobre 2011 :

- Classe des TPS/PS/MS : 25 élèves
- Classe des GS/CP : 31 élèves
- Classe des CE1/CE2 : 22 élèves
- Classe des CM1/CM2 : 26 élèves

L'effectif total s'élève à **104 élèves** pour le RPI répartis géographiquement de la façon suivante : **45** élèves de **TRIBEHOU**, **21** de **ST ANDRE DE BOHON**, **35** de **ST GEORGES DE BOHON**, **1** élève de **MARCHESIEUX**, **2** de **GRAIGNES**.

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2012/2013 sont de 98 élèves.

Mme la Présidente indique que l'Inspection Académique n'autorisera pas l'entrée des enfants de 2 ans à la rentrée 2012.

Questions diverses (réunion du 21 novembre 2011) :

Aide aux enseignantes de TRIBEHOU.

Mme la Présidente fait part au Comité que le soutien aux enseignantes et le travail fourni par Gaëlle LELERRE est de qualité.

Association des parents d'élèves du RPI.

Mme Annick MINERBE ajoute qu'un repas sera organisé le samedi 10 mars 2012 à TRIBEHOU ainsi qu'une autre animation chorale. Le marché de Noël est prévu le vendredi 16 décembre 2011.

La séance est levée vers 21H30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.